



VADEMECUM SUR L'AUTOCOLLANT
« NON MERCI aux journaux, magazines, échantillons et imprimés publicitaires sans adresse »

Que signifie le terme COUNA ?

COUNA = Courriers non adressés.

Ce sont tous les imprimés sans adresse que l'on reçoit dans notre boîte aux lettres.

Ces imprimés sont des journaux, magazines, prospectus, catalogues et même des échantillons.

Le dispositif = l'autocollant

Les particuliers ne souhaitant plus recevoir de COUNA peuvent apposer sur leur boîte aux lettres l'autocollant suivant :



Ses dimensions : 40 mm × 60 mm

Ses caractéristiques : seulement deux couleurs pour utiliser moins de pigments, une colle respectueuse de l'environnement aussi résistante que de la colle classique.

Il est gratuit pour les particuliers.

Qui est à l'origine de l'autocollant ?

Les enseignes de la distribution ont demandé l'expérience de l'Union des Annonceurs pour travailler à l'élaboration de l'autocollant officiel.

Où peut-on se le procurer ?

L'autocollant est disponible gratuitement sur simple demande dans les magasins du commerce et de la distribution dès la rentrée 2004.

J'ai déjà sur ma boîte aux lettres un autre autocollant. Va-t-il être respecté ?

Pendant une phase expérimentale d'un an, tous les autocollants seront respectés. Ainsi, vous pourrez remplacer progressivement votre ancien autocollant par l'officiel.

J'ai apposé l'autocollant sur ma boîte aux lettres mais j'ai quand même reçu des COUNA. Que dois-je faire ?

Nous allons prévenir le diffuseur qu'il y a du avoir une erreur dans la tournée et lui demander de faire attention à bien respecter votre choix de ne plus recevoir de COUNA matérialisé par l'autocollant.

Que deviennent les COUNA que je ne souhaite plus recevoir ?

Les COUNA que vous ne souhaitez plus recevoir ne seront pas imprimés à terme, ceci se fera progressivement.

Ne plus souhaiter recevoir de COUNA c'est autant d'imprimés non édités et donc autant de déchets évités.

Puis-je enlever l'autocollant et un remettre un dans la même année ?

Bien sûr, le diffuseur respectera votre choix de recevoir ou non des COUNA.

Puis-je mettre l'autocollant sur la porte de mon immeuble ?

Non, l'autocollant doit être apposé sur votre boîte aux lettres.

Pourquoi certains magasins distribuent l'autocollant et pas les autres ?

Tous les magasins signataires distribuent l'autocollant : ils ont néanmoins le choix du lieu de diffusion de l'autocollant dans le magasin (accueil, caisse centrale par exemple).

Certains formats de magasin n'ont pas la possibilité de distribuer l'autocollant et ont donc fait le choix que l'autocollant serait diffusé sur simple demande à leur service consommateur.